

PROGRAMME DE FORMATION

Formation_Habilitation_Electrique

Opérations d'ordre électrique Basse_Haute tension

VOTRE BESOIN : (ou votre problématique)

Former du personnel à l'habilitation électrique selon la convention CARSAT Centre-Val de Loire Habilitation Electrique n°313/2021/ELEC/11

NOTRE REPONSE :

Mettre en place une formation basée sur les obligations de prévention de l'employeur.

Cette formation peut être adaptée en fonction des acquis des salariés, liés notamment à des formations et sensibilisations déjà effectuées ou à leur profession.

Ce programme est conforme à la Norme NF C 18-510/A1 de Février 2020



Dates et lieux : Nous contacter
02.41.60.48.16
integralformation@orange.fr

PUBLIC ET PRE-REQUIS

- Avoir validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage et être en possession de l'attestation de formation.

MODALITE DE LA FORMATION

- 14 heures en présentiel + 3.5 heures si photovoltaïque.
- Effectif moyen : 10 personnes maximum.



Cette prestation est accessible sous conditions aux personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS

- Rappeler les points fondamentaux et mise à jour des connaissances des personnes habilitées.
- Permettre aux personnes concernées d'opérer en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage en exploitation.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Diaporama, film. Textes réglementaires et juridiques.

VALIDATION /EVALUATION

- La formation est animée par un formateur expérimenté et répondant aux exigences du conventionnement CARSAT Centre-Val de Loire (n°313/2021/ELEC/11).
- Formation participative, études de cas pratique, exercices pratiques dans une salle équipée de cellules haute et basse tension.
- Evaluation de la formation par les participants avec le document « **Evaluation de la formation** ».
- **Durée de validité** : 3 ans.

DOCUMENTS REMIS

- Attestation de formation remise au participant.
- Attestation de présence.
- Le titre d'habilitation.



PROGRAMME DE FORMATION

Formation_Habilitation_Electrique

Opérations d'ordre électrique Basse_Haute tension

DEROULE DE LA FORMATION

★ ACCUEIL - PRESENTATION DE LA FORMATION ET TOUR DE TABLE.

Durée : 10 minutes

Moyens à planifier :

Salle et vidéoprojecteur. Zone avec matériels mis à disposition permettant les exercices et l'examen pratique en toute sécurité.

★ OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
Identifier les limites et les zones d'environnement.
- Citer les limites de son titre d'habilitation (autorisation et interdits, zones, etc.).
Réaliser les opérations correspondant à son titre d'habilitation.
Repérer la zone de travail qui lui a été définie.
Appréhender une zone de voisinage.
- Donner les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération d'ordre électrique (analyse des risques, consignation, mise hors tension, mise hors de portée, équipements de protection, etc.).
Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.
- Citer les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.).
Identifier, vérifier et utiliser les matériels et équipements de protection (outillage isolé, VAT, etc.).
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux opérations.
Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des opérations (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
- Décrire les opérations de la consignation et les documents associés.
Réaliser des CONSIGNATIONS sur différents types d'ouvrages ou d'installations.
- Nommer les documents applicables dans le cadre des opérations (attestation de consignation, autorisation de travail, instructions de sécurité, etc.).
Rédiger les documents applicables dans le cadre des opérations.
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une opération.
Organiser, délimiter et signaler la zone de travail.
Eliminer un risque de présence tension dans la zone de voisinage renforcé.
- Expliquer les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.
Mettre en œuvre les principes de la mise en équipotentialité.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.

PROGRAMME DE FORMATION

- ✦ **UN CONTROLE CONTINU DES CONNAISSANCES EST EFFECTUE ET UN EXAMEN THEORIQUE ET PRATIQUE SANCTIONNE LA DELIVRANCE DU TITRE D'HABILITATION**

Durée : 13 Heures 30

- ✦ **BILAN, SYNTHESE DU STAGE ET EVALUATION DE SATISFACTION DES STAGIAIRES.** 10 minutes.

Support à transmettre pour les stagiaires : Ressources pédagogiques MémoForma.